

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 26 octobre 2023

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Jean-Claude Yehouessi, Jean Duval, François Gabrion, Marie-Christine Malet, Michèle Dolléans, Valérie Hérold, Marianne Pierre, Séverine Jouselin, Corinne Montdamert, Alain Damar, Cécile Richaume.

Était absent excusé :

Eric Couadier qui a donné procuration à Jean-Claude Yehouessi

Était absent :

Stéphane Roy

Secrétaire de séance : Michèle Dolléans

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative n°3

2023 - 042	DECISION MODIFICATIVE 3
------------	-------------------------

Monsieur le Maire informe que des virements de crédits doivent être effectués comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	780,00 €	780,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-136 : Opération n° 136 - ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-102 : Opération n° 102 - TRAVAUX DE VOIRIE	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 700,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

La commune de MAREAU-AUX-PRES envisage de mettre en valeur 7km de bords de Loire. Pour ce faire, elle souhaite avoir la maîtrise foncière de parcelles.

Le projet a pour objectif :

- De mettre en œuvre une gestion écologique ;
- De faciliter les cheminements piétons avec des sentiers pédagogiques ;
- De lutter contre la « cabanisation ».

Le secteur est déjà reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle à travers plusieurs dispositifs de protection :

- inscription aux inventaires ZNIEFF ;
- réserve naturelle de Saint-Mesmin ;
- ZPPAUP en partie ;
- classement en zone Natura 2000 ;
- périmètre UNESCO ;
- espace boisé classé au PLU

Ces terrains en bords de Loire avoisinent les îles de Mareau-aux-Prés reconnues comme d'importance majeure pour la biodiversité (projets pluridisciplinaires dit « BioMareau » en lien avec notamment Loire Nature Environnement et l'INRA dont les études scientifiques ont été partagées au-delà des frontières Européennes).

Ce projet est identifié dans l'agenda 2030 de la commune.

Avec l'appui des crédits LEADER, la commune de MAREAU-AUX-PRES a mandaté la SAFER pour la réalisation d'une étude d'animation foncière sur un secteur de 113 hectares en bords de Loire. Cette étude avait vocation à recueillir les intentions de vendre des différents propriétaires. Le prix de marché foncier d'une parcelle boisée dans le secteur s'élève à 0,30€/m².

Les 113 hectares sont en nature de bois a priori sans exploitant (l'ensemble des parcelles agricoles sont exclues du périmètre). Il existe plusieurs habitats de type cabanes et chalet construits sans autorisation et des caravanes ou mobil-home, hébergeant quelques occupants dans des conditions de vie très précaires.

Pour une partie des propriétaires, les parcelles sont exploitées pour du bois de chauffage et utilisées comme terrains de loisirs.

La valeur des terrains boisés est estimée à 3000 € l'hectare soit 339 000 € pour les 113 hectares. La Direction de l'Immobilier de l'Etat a validé ce prix par un avis du 26/06/2023.

Des transactions récentes avec des bases hors marché de 10€/m² ont été constatées.

Le Maire a sollicité le Département pour la mise en place du droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles, sans retour à ce stade.

Un mandat a été donné à l'EPFLI pour négocier auprès des vendeurs.

Une notification de Vigifoncier a été reçue en date du 26/09/2023 informant la commune d'une mutation de deux parcelles cadastrées A2106 et A2107 d'une contenance totale de 2519m², situées en zone N du PLU et en nature cadastrale de Terre, dans le périmètre d'animation SAFER 2022 et dans le périmètre délégué à l'EPFLI pour les acquisitions foncières pour le projet de mise en valeur des bords de Loire.

Le prix de la vente s'élève à 4€/m². Afin de maintenir à 0.30 €/m² la valeur du marché foncier dans ce périmètre, la commune souhaite que la SAFER exerce son droit de préemption au motif de la préservation du paysage (périmètre UNESCO).

Des partenariats envisagés : (Collectivité locale, Structure intercommunale ou Organisme agréé en matière de protection de la nature et de l'environnement qui soutiennent le projet décrit).

Loiret Nature Environnement, Association « Notre Village » agréée pour élaborer les agendas 2030., Association Mission Val de Loire, Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, PETR Pays Loire Beauce, Le Département du Loiret, l'Etablissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France, l'Agence régionale de Biodiversité et le conservatoire espaces naturels Centre Val de Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la préemption et l'acquisition des terrains du bord de Loire par la Safer et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2023 - 044	ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC - TRAVAUX DU 1 ^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE
------------	--

Bertrand Hauchecorne indique que le dossier de consultation des entreprises dans le cadre du marché public du 1er étage de la mairie a été mis en ligne sur le site e-marchespublics.com, ainsi que sur le site internet de la commune, à compter du 3 janvier 2023, et une publication dans les journaux locaux. La date de réception des offres en mairie était fixée au 31 janvier 2023 à 12h.

Ce marché concerne 10 lots :

- Lot 1 - Désamiantage
- Lot 2 - Déconstruction - Gros œuvre
- Lot 3 - Charpente bois
- Lot 4 - Couverture
- Lot 5 - Menuiserie extérieure
- Lot 6 - Doublage - Cloison - Sol - Plafond
- Lot 7 - Menuiserie intérieure
- Lot 8 - Peinture - Faïence - Sol souple
- Lot 9 - Plomberie - Ventilation
- Lot 10 - Electricité - SSI

Des offres ont été déposées pour les lots n° 2, 3, 4, 5 et 7 (une offre par lot) Reste à pourvoir les lots n°1, 6, 8, 9 et 10, un nouveau marché sera lancé.

Après avoir étudié les offres, les résultats de la consultation sont :

LOT 2	Déconstruction et gros œuvre	AP 45 – Saint Ay	38 405.79 € ht
Lot 3	Charpente bois	Société Philippe PETROT – la Ferté Saint Aubin	18 819.38 € ht
Lot 4	Couverture	Société Philippe PETROT	4 315 € ht
Lot 5	Menuiserie extérieure	Menuiserie Gilbert – Saint Jean de Braye	49 377 € ht
Lot 7	Menuiserie intérieure	Menuiserie Gilbert	27 337 € ht

A l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres, ont validé les offres ci-dessus.

Bertrand Hauchecorne indique que le dossier de consultation des entreprises dans le cadre du marché public du 1er étage de la mairie, pour les lots non attribués lors de la 1ere procédure, a été mis en ligne sur le site aws, ainsi que sur le site internet de la commune, à compter du 13 mars 2023, et le 16 mars dans les journaux : la nouvelle république 37 & 41 et la république du centre. La date de réception des offres en mairie était fixée au 14 avril 2023 à 12h.

Ce marché concerne 5 lots :

LOT 1	Désamiantage	Michel SAS	20 500 € ht
Lot 6	Doublage - Cloison - Sol - Plafond	Création construction	32 380 € ht
Lot 8	Peinture - Faïence - Sol souple	Gervaise Sas	32 762.50 € ht
Lot 9	Plomberie - Ventilation	Gallier	43 132.47 € ht
Lot 10	Electricité - SSI	Setc	20 839.27 € ht

A l'unanimité, la commission d'appel d'offres, valide les offres ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide les offres proposées et charge Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

	POINT SUR L'AGENDA 2030 - ACTIONS A MENER
--	--

Marie-Christine Malet évoque plusieurs points :

- la mise en place d'un pédibus : une réunion sera organisée avec les représentants des parents d'élèves
- conseil des jeunes : une réunion est prévue le 9 novembre avec Mmes Le Bellec et Bernard. Une élection pourrait avoir lieu en février 2024
- Achat public : critères sociaux et environnementaux indiqués lors de la saisie du marché des travaux du restaurant scolaire.
- Label A21 école : 2025

Jean-Claude Yehouessi :

- Accueil des nouveaux arrivants : peu de monde
- Accueil des nouveaux arrivants du clos du Passage à organiser pour le printemps.

Bertrand Hauchecorne :

- Comptabilité verte : le bilan sera établi pour 2023

Alain Damar :

- Dossier en cours pour l'enfouissement d'un container à verres à la coopérative.
- Récupérateur d'eau : réunion à établir
- Règlement sur l'affichage : proposition lors d'une commission
- Wifi gratuit à la salle polyvalente

2023 - 045	AFFECTATION DE LA SALLE DES MARIAGES PENDANT LES TRAVAUX DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE
-------------------	--

Vu le code civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil, Monsieur le maire expose que les travaux de réhabilitation de la mairie ont débuté, la salle des mariages sera indisponible pendant environ 8 mois. L'organisation des mariages pourra se tenir dans la salle Raboliot.

Cependant cette salle n'étant pas dans la maison commune, et conformément aux dispositions en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation de cette salle en salle des mariages. Le procureur de la République, également sollicité en ce sens, a donné son accord en date du 17 octobre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter temporairement la salle Raboliot en salle des mariages;
- Autorise Monsieur le maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

2023 - 046	CLASSE DE DECOUVERTE 2024
------------	---------------------------

Une classe de découverte est organisée du 11 au 21 mars 2024 à Méaudre (thème biathlon et milieu montagnard) pour les classes de CM1 & CM2.

Le tarif et le financement se décomposent comme suit :

Financement du séjour	Par enfant
Cout total du séjour	795.50 €
A déduire subvention du conseil départemental	71.50 €
Reste à financer entre la commune et la famille	724.00 €
Participation Coopérative scolaire	27.00 €
Participation APE	50.00 €
Participation de la commune	323.50 €
Reste à la charge des parents	323.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve une participation à hauteur de 50 % du reste à charge des familles.

2023 - 047	DEPOT D'UN DOSSIER 1ERE CANDIDATURE A TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE 2023
------------	---

Les communes et intercommunalités (communautés de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole) souhaitant agir concrètement en faveur de la biodiversité sont invitées à candidater en réalisant l'état de leurs pratiques actuelles et en formalisant les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre dans les 3 prochaines années, avant le 13 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à déposer une candidature.

	FACTURATION DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS
--	---

Jean Claude Yehouessi rappelle une précédente délibération dans laquelle il est stipulé que les associations payent les locations de la salle polyvalente à compter de la 2^{ème} manifestation.

Il demande s'il est possible d'établir une facturation à compter de la 3^{ème} manifestation.

Les membres du conseil maintiennent la facturation à compter de la 2^{ème} manifestation.

QUESTIONS DIVERSES

Cuisinière gaz (piano) salle polyvalente :

Le piano de la salle polyvalente est hors d'usage. Une commission se réunira pour étudier les différentes propositions de remplacement.

Logo de la commune

Un nouveau logo de la commune est actuellement en cours de réalisation et sera proposé au conseil du 6 décembre 2023. Un vote des habitants sera organisé.

Prime inflation

Bertrand fait part du décret paru la semaine passée, pour l'octroi d'une prime exceptionnelle inflation pour le personnel de la mairie. Le dossier est transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion. La délibération sera prise lors du conseil du 6 décembre 2023.

Fibre

Alain Damar propose d'organiser une réunion publique avec un responsable de la fibre. Il contactera le responsable.

Collecte banque alimentaire

Caroline Ménager informe de l'organisation d'une collecte alimentaire à Intermarché le 25 novembre 2023.

CCAS

Réunion le 29 novembre à 18h30 salle des Marronniers.



Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h20

Prochain conseil municipal :

- Mercredi 6 décembre 2023 à 18h45
- Mercredi 10 janvier 2024 à 18 h 45
- Mercredi 21 février 2024 à 18 h 45
- Mercredi 20 mars 2024 à 18 h 45
- Mercredi 10 avril 2024 à 18 h 45
- Mercredi 15 mai 2024 à 18 h 45
- Mercredi 12 juin 2024 à 18 h 45
- Mercredi 10 juillet 2024 à 18 h 45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE B. HAUCHECORNE		LE SECRETAIRE DE SEANCE	